



Panne de chaudière gaz du au gel

Par **fifitoun**, le **11/01/2010** à **19:24**

Bonjour, je suis tombé en panne de chaudière suite au gel et mon propriétaire ne souhaite pas faire le remplacement de la pompe que puis je faire pour cela?
pour la propriétaire sa devrais etre moi qui devrais payer le remplacement estiment le cout de la pompe trop élever
cela fais une semaine que je n'est plus de chauffage et d'eau chaud et ayant une fille de 2 ans as la maison se n'est pas facile

Par **themaire**, le **12/01/2010** à **16:17**

Bonjour, il m'est arrivé le meme cas. Mon installation à gelé à un endroit sujet au gel (dehors :-)). De plus les tuyaux étaient isolés avec une mousse symbolique.

J'ai appelé mon bailleur pour le prévenir, il m'a dit d'appeler un technicien, puis de le rappeler.

Je fais effectuer les travaux (hier après midi), le technicien termine en m'affirmant que la facture sera envoyé au propriétaire. Bon. Je rappelle ce dernier et lui explique l'intervention. Là il commence à vivement s'enervé et à crier au téléphone, m'accusant de n'avoir pas été re-isoler la section de tuyau en question, ect ect ect bref, que je n'ai pas rempli mes obligations. Mais je suis désolé, la zone sinistré est dans endroit inaccessible en temps normal et personne ne m'avais fait savoir que les tuyaux de la chaudière passent là.

Alors j'attends que le propriétaire reçoive la facture et trouve une esbrouffe afin que je paye les réparations.

A votre avis, est ce a moi de payer si les tuyaux ont gelés suite à un vice de construction?
Mon chauffagiste à attesté ce vice, cela vaut il quelque chose?

Merci enromement.